

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Hani Ramadan

« **La pureté rituelle** »

(Les ablutions)

Edition Tawhid

Vous dite a la page 28 de votre livre je cite :

D'après 'Āïsha, le Messager de Dieu a dit : « Lorsque le membre circoncis pénètre le membre circoncis, la grande ablution devient obligatoire. »

Et cela, même s'il n'y a pas eu éjaculation. (at-Tirmidhî, Ibn Mâja)

Réponse :

Vous nous citez un hadith lequel est censé nous prouver que je cite : « *Lorsque le membre circoncis pénètre le membre circoncis, la grande ablution devient obligatoire* » et pour corroborer votre propos vous nous citer la référence de votre texte à savoir : (Tirmidhî & Ibn Mâja) ce qui dans la forme est parfait.

Néanmoins, vous devriez savoir, qu'il ne suffit pas d'ouvrir un livre, le lire et ensuite, écrire son propre livre ! En effet, si vous aviez lu le sahih de l'imam Boukhari vous auriez découvert ce qui suit :

Zeïd-ben-Khâlid-El-Djohani rapporte qu'il posa la question suivante à 'Otsmân-ben-'Affân : « *Dis-moi ce qu'il y a à faire quand un homme a pratiqué le coït avec une femme, sans avoir eu d'éjaculation de sperme ? – On doit faire **l'ablution ordinaire de la prière**, puis se laver les parties naturelles, répondit 'Otsmân ; c'est ce que j'ai entendu dire à l'Envoyé de Dieu. » Zeïd ajoute qu'il adressa la même question à 'Ali-ben-'Obaïd-Allah et à Obayy-ben-Ka'b qui lui firent la même recommandation.*

(Sahih El-Bokhâri - Tome 1, page 109)

Ce qui contredit radicalement votre affirmation, ou plus exactement, votre conclusion !

Puisque, selon Boukhari *l'ablution ordinaire de la prière* suffit, alors que selon votre texte référencé par ces deux sources ; Tirmizi et ibn Maja, il faut faire la douche, la grande ablution !

Monsieur Hanni Ramadan, il ne suffit pas de lire, il faut étudier !